

1) Vérification du quorum

Ouverture de la séance à 17h30 : le quorum est atteint (13 présents)

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Monique Coignat

3) Adoption du PV du CA précédent

Le compte rendu du CA du 5 Février dernier n'ayant pas été transmis, ce point n'est pas à adopter.

4) Adoption de l'ordre du jour

Mr Le proviseur propose de commencer par le point 7 de l'ordre du jour, le représentant de la marine nationale M.Garcia étant présent ; **l'ordre du jour et le changement sont approuvés à l'unanimité**

5) Convention Partenariat Marine

M. Garcia présente le nouveau partenariat entre le lycée et la marine qui ne concerne plus uniquement les MEI mais tout le lycée, y compris le général.

Le principe est de recenser en seconde les élèves intéressés avec l'intervention 1fois par mois d'un référent. Le dispositif commence en classe de première : ces élèves devront participer à des journées de préparation militaire (1 samedi sur 2 en général, plus un stage).

En cas d'obtention du baccalauréat les élèves bénéficieront d'une priorité dans le recrutement.

Conséquence pour le lycée : suppression des stages actuels et obligation de programmer des créneaux horaires qui vont concerner plusieurs spécialités.

Intervention Olivier MARCEL

Beaucoup de demandes se font pour MEI pour l'attractivité de la convention avec la marine. Aujourd'hui c'est une section de 15 élèves.

Y aura-t-il un quota d'effectif dans le nouveau dispositif ?

C'est un pré recrutement pour la marine et une régression pour le lycée. Les deux dispositifs auraient pu coexister.

Réponse M. Garcia

Aujourd'hui seulement 4 ou 5 élèves sont pris par la marine et peu d'engagement.

Intervention de Mme TIHA CPE

1) A-t-on une idée des effectifs ?

2) Nous sommes en Mars et nous avons dirigé les nombreux appels pour les MEI marine sur le CIRFA ; la décision est tardive pour la rentrée. De plus 15 places sur 45 ont été créées pour la marine. On n'est plus sur le même profil. Le recrutement va être différent.

3) Quel est l'intérêt pédagogique pour l'établissement ?

Mr PONS: La nouvelle convention concerne tous les établissements en convention avec la marine. A Sète il y a le lycée de la Mer.

Mme JOUGLA , proviseure adjointe :

Il n'a jamais été question d'obligation de résultats. Et d'autre part c'est dommage d'avoir eu cette information si tardivement, alors que les portes ouvertes du lycée ont déjà eu lieu.

Mise en place: le cycle se termine pour les MEI2 actuels. Dès la rentrée 2018 il y aura 3 groupes de MEI (30+15).

L'autorisation donnée à Mr Le proviseur de signer la convention est adoptée à 11 voix et 1 abstention.

Il est fait remarque que la convention manque de clarté sur le recrutement des élèves.

6) Modification du règlement intérieur

Ce point du jour concernait la mise à jour du régime des sanctions (sursis partiel pas réglementaire).

Vu qu'il n'y a pas eu de commission permanente ce point n'est pas traité.

7) Questions diverses : aucune

8) Compte financier

Compte financier présenté par Emmanuelle CHABAUD, agent comptable.

Cadre réglementaire :

L'idée de la réforme RCBC de 2013 est d'attacher plus d'importance à l'analyse financière

C'est une photographie à la fin de l'année comptable ; Est-ce que le résultat net de l'exercice est en insuffisance ou en bénéfice ?

Le compte financier est un constat comptable effectué à partir de :

-l'exécution du budget

-des dépenses et des recettes

pour déterminer le résultat net de l'exercice 2017.

Le conseil d'administration doit voter pour adopter le compte financier et pour l'affectation du résultat.

❖ Les résultats

Exécution budgétaire: La dotation globale de fonctionnement est stable par rapport à 2016. (198 526 €).

Prélèvement pour le budget 2017 :16 207,02 € pour le service AP

6 DBM en 2017 :+17% de crédits ouverts (70 471,65 €)

Répartition des recettes sur le budget 2017

49% des recettes proviennent de la région, puis 41% des bourses.

Variation des recettes

En AP on note une plus value liée aux recettes cafétéria reversées par le LGT et une moins value importante de la taxe d'apprentissage. Les prévisions en tiendront compte. La partie « bourses » augmente régulièrement : la procédure change, cela va être dématérialisé pour les familles. Pour les collèges cela a commencé cette année et il n'y a pas eu de baisse .

Répartition des charges

AP 24%, ALO 34% et SBN 41%

En AP 1500 de disponible (non consommés)

Des dépassements en TICE .

Service AP par domaine

On a ouvert fin 2017 les crédits voyages (acomptes pour 2018)

Quelques chiffres :

-Sorties artistiques : 6640,22 €

-séjour Paris ravivage flamme : 7705,08 € dont 1629,08 € sur les fonds propres

-Projet Erasmus : 3 séjours enseignants (5064,31€)

Le projet mis en standby , le budget est utilisé pour la formation des professeurs.

Utilisation des subventions

- Crédits pédagogiques globalisés :

-reliquat au 31/12/2016 :9150,59€

-dotation 2017 :4000€

-crédits utilisés : 2826,85€

- Fonds sociaux :

-reliquat au 31/12 /2016 :10570,12€

-dotation : 6300 €

-crédits utilisés : 2346,69€ pour 17 élèves pour la restauration (1286,11€) et pour des dépenses liées à la scolarité, voyages, calculatrice ... (1060,58€).

- Utilisation du FRAR :

Dotation reçue en décembre 2016 :920€

Dépenses : 269,85€ pour 3 élèves

- Utilisation de l'ARDP : 483,60 € concerne 12 élèves en 3PP

- Utilisation de la taxe professionnelle :

-reliquat au 31/12/2016 :10826€

-12 versements reçus en 2017 :8456,89€

-crédits utilisés : 12135,89 € dont 8170,20 € en capital au LGT

-reliquat au 31/12/2017 :7147€

Au final : total des dépenses=4320811,81€ pour 428501,25 € de recettes, donc déficit de 4166.

Vote : Résultat approuvé à 11 voix, et 1 abstention.

❖ Affectation dans le fonds de roulement

Fonds mobilisable au 31/12 /2017 :76354,72 € (80521,28 en 2016) soit 64j

Trésorerie : 101508,30 € (121378,96 en 2016) : en baisse mais confortable.

Chèques payés débités en 2018 :12951,12€

Chèques en attente d'encaissement : 353€

Taux moyen de charges à payer : 0,36% (0,97 % en 2016)

Détail des soldes de classe 4 :

Soldes débiteurs : 22183,81 € (montant restant dû à l'établissement)

Soldes créditeurs : 7337,39 € (avances versées à l'établissement)

Vote : affectation approuvée à l'unanimité de 12 voix

9) Prélèvement sur réserve

Prélèvement de 15 000 euros sur fonds de roulement pour Service AP (opération DBM) .

Les CRS reviendront cet été sur le lycée, cela abondera d'environ 4000 € pour le LP.

Vote : Prélèvement approuvé à 12 voix.

Information : jeudi 5 avril journée de la solidarité sur le lycée en faveur d'un ancien élève tétraplégique pour financer un ordinateur.

La séance est levée à 19h .

Sète le 26/3/2018

Monique Coignat

Jean -François Pons

Secrétaire de séance

Proviseur

